



Veillez trouver ci-joint le dossier transmis en 2013 complété à plusieurs reprises, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de régulariser la situation administrative de Saverglass à Feuquières.

Ce dossier est composé de 3 parties :

- le dossier d'autorisation déposé en 2013,
- le dossier de régularisation reprenant les points demandés par la DREAL depuis 2013, et,
- une conclusion de la DREAL et le positionnement de Saverglass sur la mise en place d'actions suite à un scénario dangereux en cinétique lente.